

13-APR-2007

(#17495 panneau principale)

Supérieurs Inc.

RATOL

DOMESTIQUE

NO. D'ENREGISTREMENT 17495  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

POUR LUTTER CONTRE :  
RATS NOIRS, RATS SURMULOTS  
ET LES SOURIS COMMUNES

SUPERSACS I

RODENTICIDE  
(PRODUIT EN POUDRE)  
GARANTIE : Chlorophocinone 0,005%

Avertissement, contient l'allergène blé

LIRE L'ÉTIQUETTE  
AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA  
PORTÉE DES ENFANTS  
ET DES ANIMAUX  
DOMESTIQUES

CONTENU NET 500g  
5 sachets de 100 g chacun

**Les Produits de Contrôle Supérieurs Inc.**  
3715, La Fayette est, Boisbriand, Québec, Canada J7H 1S4, (888) 268-2806

---

**(#17495 PANNEAU SECONDAIRE)**

**RESTRICIONS D'UTILISATION: L'appât DOIT être placé dans un point d'appât protégé ou dans un endroit hors de portée des enfants, des animaux de compagnie et des animaux d'élevage. NE PAS placer l'appât là où il risquerait de contaminer des aliments ou encore sur des surfaces venant en contact direct avec des aliments.**

**MODE D'EMPLOI : POUR LUTTER CONTRE LES RATS SURMULOTS** (Rattus norvegicus) **LES RATS NOIRS** (Rattus rattus) **ET LES SOURIS COMMUNES** (Mus musculus)

Déposer les appâts, sans ouvrir le sachet, aux endroits fréquentés par les rats comme les tunnels, les sentiers et là où ils mangent. **Pour les RATS SURMULOTS, RATS NOIRS** : Déposer 1 à 5 Supersacs d'appâts par station. **Pour les SOURIS** : Déposer en petite quantités de 15 à 50g à tous les 2 à 3 mètres. Remplacer les appâts moisies ou éventés à tous les 15 jours. Maintenir l'approvisionnement jusqu'à ce que tout signe d'alimentation cesse.

**MISES EN GARDE : GARDER HORS DE PORTÉE DES ENFANTS, DES ANIMAUX DE COMPAGNIE ET DES ANIMAUX D'ÉLEVAGE.** Peut être nocif ou létal si ingéré ou absorbé par la peau. Porter des gants de caoutchouc lors de la manipulation du produit et de l'élimination des carcasses de rongeurs, des appâts inutilisés et des contenants vides. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver les mains avant de manger, boire, mâcher de la gomme, fumer ou aller aux toilettes. Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé ce produit. Laver les vêtements contaminés séparément, à l'eau chaude et au savon, avant de les porter à nouveau. **TENIR À L'ÉCART DES ALIMENTS DESTINÉS À LA CONSOMMATION HUMAINE OU ANIMALE.** Garder hors des lacs, des cours d'eau et des étangs.

**PREMIERS SOINS** : En cas de contact avec les yeux, rincer avec de l'eau pendant 15 minutes. En cas de contact avec la peau, laver avec de l'eau et du savon. Si ingéré, donner 1 à 2 verres d'eau au patient et provoquer le vomissement en insérant un doigt dans le fond de la gorge. Répéter jusqu'à ce que les vomissures soient claires. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Signaler immédiatement à un médecin ou à un centre antipoison tous les cas d'ingestion de ce produit. Prévenir immédiatement un vétérinaire lorsque l'empoisonnement d'un animal de compagnie ou d'élevage est suspecté. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'enregistrement lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES** : Si avalé ou absorbé, ce produit peut réduire l'habileté du sang à se coaguler et peut causer des hémorragies internes. La vitamine K<sup>1</sup> sous la forme intramusculaire ou sous-cutanée ou administrée par voie orale est suggérée afin de traiter un poison anticoagulant. La gravité du cas est mesuré par l'établissement du temps de prothrombine prolongé (P.T.) déterminera la thérapie appropriée. La surveillance de prothrombine indiquera si des traitements répétés s'imposent.

**ENTREPOSAGE :** Conserver dans un endroit frais et sec, à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale et des autres produits chimiques. Ranger la portion inutilisée du produit dans son contenant d'origine, dans un endroit sûr à l'abri des enfants et des animaux non ciblés.

**ÉLIMINATION :** Ne pas réutiliser le contenant vide. Mettre au rebut le contenant vide aux ordures ménagères.

**ÉLIMINATION DES RONGEURS :** Éliminer les rongeurs morts avec les ordures ménagères ou en les enterrant

13-APR-2007

(#17495 sachet de 100g dans la boîte)  
SUPÉRIEURS inc.

CONTENU NET :  
100 g/sachet

DOMESTIQUE

RATOL  
Super sacs 1

RODENTICIDE (Produit en poudre)

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BOÎTE DE CARTON AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX DE  
COMPAGNIE

Pour le contrôle des :  
Souris communes, rats noirs  
et rats surmulots

GARANTIE :  
Chlorophacinone ... 0,0005%

NO. D'ENREGISTREMENT 17495  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Avertissement, contient l'allergène blé

Les Produits de Contrôle Supérieurs Inc.  
3715, La Fayette est, Boisbriand, Québec,  
Canada, J7H 1S4, 1 (888)689-2171

**PREMIERS SOINS :**

En cas de contact avec les yeux, rincer avec de l'eau pendant 15 minutes. En cas de contact avec la peau, laver avec de l'eau et du savon. Si ingéré, donner 1 à 2 verres d'eau au patient et provoquer le vomissement en insérant un doigt dans le fond de la gorge. Répéter jusqu'à ce que les vomissements soient clairs. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Signaler immédiatement à un médecin ou à un centre antipoison tous les cas d'ingestion de ce produit. Prévenir immédiatement un vétérinaire lorsque l'empoisonnement d'un animal de compagnie ou d'élevage est suspecté. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'enregistrement lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :**

Si avalé ou absorbé, ce produit peut réduire l'habileté du sang à se coaguler et peut causer des hémorragies internes. La vitamine K1 sous la forme intramusculaire ou sous-cutanée ou administrée par voie orale est suggérée afin de traiter un poison anticoagulant. La gravité du cas est mesurée par l'établissement du temps de prothrombine prolongé (P.T.) déterminera la thérapie appropriée. La surveillance de prothrombine indiquera si des traitements répétés s'imposent.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )